

Le pédicure-podologue est un professionnel de santé de la famille des rééducateurs

Il intervient sur les troubles du pied en tenant compte des interactions avec l'ensemble du corps, tant en statique qu'en dynamique.

Il élabore un diagnostic de pédicurie-podologie et met en place un projet thérapeutique. Il réalise des soins de pédicurie, des bilans cliniques ainsi que des appareillages adaptés.

Professionnel de santé, réalisant notamment des soins de première intention, le pédicure-podologue intervient sur les pathologies et les manifestations locales et non systémiques liées au pied.

Cette prise en charge peut être éducative, préventive, curative, nécessiter un traitement à long terme, ou relever de la recherche.

Les compétences cliniques du Pédicure-Podologue doivent lui permettre de différencier une atteinte locale du pied d'une maladie systémique, de distinguer les pathologies relevant de traitements podologiques de celles relevant de la compétence du médecin.

Les activités du pédicure-podologue :

- À partir d'un diagnostic préalable, le pédicure-podologue :
 - Traite les affections épidermiques et unguéales et pratique des soins d'hygiène et de prévention au niveau du pied
 - Met en évidence les troubles morphostatiques et dynamiques du pied et leurs interrelations avec l'appareil locomoteur et la posture
- Le pédicure-podologue est habilité à prescrire et à confectionner des orthèses plantaires et des appareillages podologiques et à appliquer des dispositifs médicaux externes au niveau du pied.
- Le pédicure-podologue participe à des actions d'éducation pour la santé, de formation, d'encadrement et de recherche.

La profession est réglementée par le Code de la Santé Publique (L4322-1 à L4322-16)

L'exercice de la profession est soumis à l'inscription au tableau de l'ordre national des pédicures-podologues.

Les critères nationaux requis pour l'entrée en formation

- Être intéressé par les questions de santé et les questions sociales
- Disposer de qualités humaines et de capacités relationnelles



- Disposer d'une maîtrise de l'expression écrite et orale
- Avoir de l'intérêt pour les sciences du vivant et la démarche scientifique
- Savoir s'organiser dans son travail

Où exercer ?

- 98% en libéral dans les réseaux ou dans des cabinets ou maisons de santé pluridisciplinaires.
- 2% salarié dans un établissement de santé ou dans un institut de formation.

Pour qui ?

Jeune enfant et adolescent, adulte, sportif, personnes âgées, personne handicapée ou dépendantes, personne atteinte de maladie à risque (diabète, maladie chronique,...).

Secteurs d'activité en développement

Éducation thérapeutique, prévention, formation et recherche, humanitaire.



L'admission en formation en pédicurie-podologie est fonction de votre situation scolaire ou professionnelle

Elle est régie par l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts

Admissions pour la rentrée 2021-2022

→ **sur PARCOURSUP** (La fiche actualisée sera disponible à partir du 21 décembre 2020)

L'inscription se fait directement sur la plateforme Parcoursup.

- Etre âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- Etre titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.
- Les sportifs de Haut Niveau (SHN) doivent se rapprocher de leur fédération sportive et de la DRJSCS de leur Région avant inscription sur la plateforme.
- Les dossiers des candidats sont examinés par la commission d'examen des vœux.

→ **hors PARCOURSUP dans le cadre de la formation professionnelle continue**

Les dossiers d'inscription sont à adresser directement à l'IFPP.

- Justifier de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale.
- Les dossiers sont examinés par un jury de sélection agréé par l'ARS.

ADMISSION

Les études sont régies par l'arrêté du 5 juillet 2012, relatif au Diplôme d'Etat de pédicurie-podologue

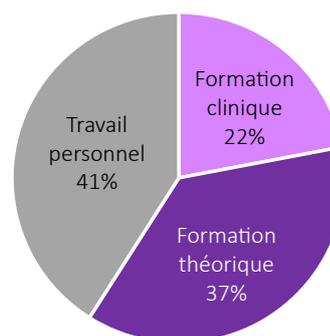
La formation est basée sur l'acquisition de 10 compétences.

La formation est construite en alternance : formation théorique et pratique à l'institut (2028heures) et formation clinique (1170 heures) sur des terrains de stage et au sein de la clinique de l'institut.

La formation est structurée en 6 domaines de savoir :

1. Sciences physiques, médicales et biologiques.
2. Sciences humaines, sociales, droit et gestion.
3. Sciences et fondements de la pédicurie-podologie.
4. Pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicurie-podologie.
5. Méthodes et outils de travail.
6. Intégration des savoirs et développement professionnel du pédicurie-podologue.

3 ans (6 semestres)
5 400 heures de formation



Année	Formation théorique	Formation clinique	Travail personnel
1 ^{ère} année	815	270	715
2 ^{ème} année	728	420	652
3 ^{ème} année	485	480	835
TOTAL	2 028 heures	1 170 heures	2 202 heures



Le Diplôme d'Etat de pédicurie-podologue (obligatoire pour exercer la profession) sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 ECTS.



FORMATION